



AVIS DE PUBLICITE

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE PARKING DE LA BASE
DE LOISIRS DES VERSANTS D'AIME**

Organisme gestionnaire du domaine :

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME

Monsieur Lucien SPIGARELLI, Président

1002 Avenue de la Tarentaise - BP 60

73212 AIME Cedex

04 79 55 40 27

contact@versantsdaime.fr

Préambule

La Communauté de Communes des Versants d'Aime se situe entre Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice dans la vallée de la Tarentaise, en Savoie.

Elle rassemble 4 communes : la commune nouvelle d'Aime La Plagne (créée suite à la fusion d'Aime, Montgirod-Centron et Granier) et ses communes associées (Longefoy, Tessens et Villette), la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise (créée suite à la fusion de Macot La Plagne, Bellentre, La Côte d'Aime et Valezan) et les communes de Landry et de Peisey-Nancroix.

Ce territoire de montagne, partagé entre vallée et stations, compte 9 936 habitants. Les Versants d'Aime affichent une faible densité de population (34,2 hab/km² contre 67 hab/km² en Savoie). La présence de plus de 60 000 lits touristiques impose de prendre en considération le nombre de résidents occasionnels pour apprécier la population réellement présente sur le territoire.

LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes des Versants d'Aime exerce diverses compétences :

- ✓ Aménagement de l'espace : entretien, gestion et extension éventuelle de la voie verte, du sentier de l'Adret et entretien hivernal du parcours des Fours ; entretien et gestion de la conduite d'irrigation du Versant du Soleil.
- ✓ Actions de développement économique.
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement : plan de prévention des déchets, soutien et proposition d'actions visant à sensibiliser et accompagner les acteurs publics ou privés dans une démarche de réduction de la consommation énergétique et de valorisation des énergies renouvelables.
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels (école de musique, de théâtre et de danse) et sportifs (gymnase, stade de la Maladière et stade Jean-Claude ROCCA) d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- ✓ Action sociale : en faveur des personnes âgées dépendantes, soutien à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural, soutien au Service de Soins Infirmiers à Domicile, gestion du Multi-accueil d'Aime et du centre de loisirs, coordination des politiques contractuelles en faveur de l'enfance / jeunesse, création et gestion de la Maison de Services au Public.
- ✓ Organisation de l'enseignement scolaire de langues étrangères et d'activités parascolaires ; gestion des transports scolaires.
- ✓ Création, gestion et entretien de la maison de santé pluri-professionnelle.
- ✓ **Création et gestion de la base de loisirs des Versants d'Aime** et de l'esplanade ludique du Versant du Soleil.
- ✓ Assistance architecturale aux particuliers, études prospectives sur l'eau et l'assainissement, participations financières à l'utilisation d'équipements collectifs (abattoir de Bourg Saint Maurice, complexes sportifs de Bourg Saint Maurice et Moutiers).

> Pour mieux nous connaître : <https://versantsdaime.fr/>

1. Contexte de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Conformément à l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers que la Communauté de communes des Versants d'Aime (CoVA), gestionnaire de la base de loisirs et du plan d'eau de Gothard, a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le parking de la base de loisirs.

La CoVA est encline à faire droit à cette proposition dans la mesure où elle considère que le projet proposé répond aux objectifs de la collectivité en terme de déploiement des énergies renouvelables sur son territoire et répond en parallèle à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023 imposant l'installation d'ombrières photovoltaïques sur au moins la moitié de la surface des parkings de plus de 1 500 m².

La CoVA publie le présent appel à manifestation d'intérêt afin de s'assurer, préalablement à la signature d'un projet de bail avec le prestataire qui s'est manifesté, de l'absence de projets identiques.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-après, la CoVA conclura un projet de Bail Emphytéotique Administratif avec le candidat ayant préalablement manifesté son intérêt.

En cas de nouvelles manifestations d'intérêt reçues avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, une procédure de sélection sera organisée.

2. Description des lieux concernés par le projet

Adresse : Base de loisirs des Versants d'Aime, Le Gothard, 73210 La Plagne Tarentaise

Les parcelles identifiées, propriété de la COVA sur la commune de La Plagne-Tarentaise (73210) sont les suivantes:

Le Propriétaire déclare que l'Immeuble dépend de son domaine public.

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	SURFACE
0A	0495	Chemin du contour	7 255 m ²
0A	1650	Chemin du contour	7 230 m ²
0A	1832	Chemin du contour	14 209 m ²

La zone d'étude est reprise ci-après :



3. Caractéristiques principales de la demande

Objet de l'activité

Dans le cadre sa politique de déploiement des énergies renouvelables, la Communauté de communes des Versants d'Aime, souhaite confier, la conception, la réalisation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la base de loisirs des versants d'Aime en s'appuyant sur le régime juridique du Bail Emphytéotique Administratif, pour une durée de 30 ans.

Modalités financières :

En contrepartie de l'autorisation d'occupation qui lui sera attribuée, l'occupant versera une redevance à la CoVA. Il s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

Conditions de mises à disposition :

Il incombera au Preneur, à titre particulier :

1. de respecter toutes les prescriptions administratives nationales ou locales tant pour l'installation que pour l'exploitation de ses ouvrages ;
2. de prendre toutes précautions pour ne pas porter atteinte à des installations du Propriétaire et de tiers ;
3. d'acquitter les taxes, impôts, charges et redevances liés à l'exploitation du site ;
4. de conserver en bon état d'entretien les améliorations, constructions, installations et aménagements qu'il aura réalisé ou fait réaliser ;
5. de souscrire toutes assurances nécessaires pour la construction et l'exploitation des ombrières.

4. Conditions de remises d'éventuelles manifestations d'intérêt

Pour candidater, il conviendra de remettre un dossier comprenant :

- une présentation du candidat et de son entreprise le cas échéant,
- une présentation de l'activité projetée sur l'emprise proposée : offre technique et financière,
- tout justificatif attestant de la compétence du candidat à exercer l'activité proposée,
- les moyens humains déployés,
- une intégration paysagère de l'activité dans le milieu naturel ainsi que les mesures prises pour limiter l'impact environnemental de l'activité proposée.
- tout autre document que le candidat jugera utile à sa proposition.

Les candidats sont invités à se manifester avant le 25/10/2024 à 08 h :

- Soit par courriel, à l'adresse : transitions@versantsdaime.fr
- Soit par courrier à l'adresse figurant sur la page de garde de ce présent document.

Toute manifestation d'intérêt arrivée hors délais ne sera pas prise en compte